



# ASFAD – Maison Relais

## RAPPORT D'ACTIVITE

### 2019



**Maison Relais « Bretagne »**

146 C rue de Lorient

35000 RENNES

Tél. 06 42 60 85 10

# Sommaire

<b>Introduction de Madame CHAUVIGNÉ, Directrice Pôle Cohésion Sociale .....</b>	<b>3</b>
<b>1- Présentation de la Maison Relais Bretagne.....</b>	<b>4</b>
a) Le contexte .....	4
b) Les missions de la Maison Relais.....	6
<b>2- Le public accueilli.....</b>	<b>8</b>
<b>3- Les Commissions d'Admission .....</b>	<b>11</b>
a) Les modalités d'attribution .....	12
b) L'arrivée à la Maison Relais .....	12
<b>4- Les professionnelles de la Maison Relais .....</b>	<b>13</b>
a) L'équipe professionnelle .....	13
b) Les missions des salariés .....	13
c) Le partenariat .....	16
<b>5- L'entretien des logements.....</b>	<b>16</b>
<b>6- Les temps collectifs et individuels .....</b>	<b>17</b>
a) Les temps individuels .....	17
b) Les temps collectifs .....	17
<b>7- Parole d'une/d'un Résident.e.....</b>	<b>20</b>

A l'été 2017, l'Asfad a repris la Résidence Bretagne louée jusqu'alors par l'ALAPH qui y logeait des personnes en situation de handicap. Cette résidence étant située au 146 rue de Lorient, la reprise de celle-ci allait dans la logique de développement de l'Association.

Dans la programmation d'ouvertures de places en Maison Relais, l'Asfad a été positionnée par la DDCSPP pour ouvrir une seconde Maison Relais de 20 places, dans cette résidence.

Après avoir mis les locaux à disposition de COALLIA pour l'ouverture temporaire d'un CAO pour personnes migrantes, l'Asfad a repris possession de la résidence fin 2018.

Le projet d'ouverture de la Maison Relais a été validé en octobre 2018, avec une autorisation de 20 places, pouvant accueillir un public mixte, personne isolée, éventuellement en couple ou parent d'un enfant en bas âge.

Le projet initial prévoyait des travaux pour reconfigurer les appartements d'origine afin d'en augmenter la superficie. En effet, l'ALAPH logeait les personnes en petits studios d'à peine 20 m<sup>2</sup> et 3 ou 4 logements de 25 m<sup>2</sup>.

La Maison Relais étant du logement pérenne, il apparaissait difficile de loger durablement des personnes dans ces petites surfaces.

Toutefois, un projet plus vaste devant se redessiner sur l'îlot du 146 rue de Lorient à échéance de 5 à 7 ans, il a été décidé de ne pas engager ces gros travaux de réhabilitation qui représentaient un coût important, au profit d'une nouvelle Résidence à venir. Il a malgré tout fallu refaire tous les logements, sols et peinture ainsi que quelques aménagements pour offrir des conditions de logement décentes.

Cette nouvelle Maison Relais bénéficie de l'expérience de la Maison Relais Olympe de Gouges, en termes d'organisation, d'outils, de pratiques professionnelles. Toutefois, elle présente une « nouveauté » pour l'Asfad puisqu'elle est mixte. Ce qui peut nous amener à accompagner des personnes présentant des problématiques un peu différentes de celles nous connaissons habituellement à l'Asfad.

En outre, elle cohabite avec d'autres activités de l'Association : au sous-sol et au rez-de-chaussée sont installés les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active encadrées par le Pôle Insertion socio-professionnelle et au premier étage, l'accueil de mineurs non accompagnés (équipe de professionnels et 6 logements).

La montée en charge s'est fait progressivement à partir du mois de juin. La Résidence était occupée à 70 % à la fin de l'année.

**Hélène CHAUVIGNÉ,**  
*Directrice*

## **1- Présentation de la Maison Relais Bretagne**

*« La Maison Relais (ou pension de famille) est une formule relativement nouvelle de logement adapté pour des personnes un temps marginalisées et qui ont (ou ont retrouvé) un degré d'autonomie suffisant pour vivre dans un habitat durable. Contrairement à l'appartement personnel, la Maison Relais a une dimension collective. Logé dans un studio individuel, chacun a accès à des espaces partagés. Ce mode d'habitat insuffle une dynamique de groupe, évite l'écueil de la solitude et offre un soutien bienveillant dans la gestion de la vie quotidienne grâce à la présence ponctuelle d'un professionnel »<sup>1</sup>.*

Ce rapport d'activité 2019 a été réalisé avec les outils et les supports déjà conçus par la Maison Relais Olympe de Gouges.

La Maison Relais Bretagne a ouvert ses portes en mai 2019. De nombreux travaux de réhabilitation ont été réalisés au cours de cette année. Certains logements ont eu une réfection des sols et toutes les peintures ont été refaites. Tous les logements ont eu de plus, une kitchenette neuve.

Cette résidence peut accueillir des femmes avec ou sans enfant(s), des hommes avec ou sans enfant(s) et des couples.

Fin 2019, 13 adultes et 1 enfant sont accueillis à la Maison Relais Bretagne. Elle peut encore accueillir 6 personnes en 2020 puisqu'elle a une dotation de 20 places financées par la DDCSPP.

La Maison Relais est constituée de 20 logements dont 17 studios de 15 m<sup>2</sup> à 18 m<sup>2</sup>.

Il y a 3 T1 bis qui ont pour vocation à accueillir une femme ou un homme avec un enfant en bas âge ou bien un couple.

### **a) Le contexte**

*« La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux Maisons Relais reste le texte de référence en matière de Maison Relais. Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion »<sup>2</sup>. La Maison Relais a pour vocation de loger des personnes isolées à faibles ressources. Elle met à disposition des logements privés confortables et indépendants ainsi que des parties communes. Les conditions d'habitat offrent un cadre de vie chaleureux, sécurisant et convivial.*

Il s'agit pour chaque Résident.e, non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

---

<sup>1</sup> Guide des Maisons Relais et pensions de familles de la région Midi-Pyrénées. Page 3.

<sup>2</sup> Guide des Maisons Relais et pensions de familles, de la région Midi-Pyrénées. Page 15

Les Résidents.es peuvent s'y installer de façon durable dans le temps. En effet, il n'y a pas de durée de séjour définie.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et à la sortie du logement. Une souscription à une assurance habitation ainsi qu'un dépôt de garantie (équivalent à un premier mois de loyer) sont demandés à l'arrivée de chaque Résident.e.

**Le logement ou partie privative** : T1 ou T1 bis avec salle d'eau (douche, lavabo, WC) et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, un four micro-onde, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne avec rangements, une commode et/ou armoire, une table, deux chaises, une télévision.

La redevance des logements peut varier :

- 400 € pour un T1
- 500 € pour un T1 bis



Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 30 € de frais supplémentaires. Elles comprennent le chauffage, l'électricité, l'eau, les contrats d'entretien (VMC, chaudière...), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des prestations annexes (le contrat d'entretien des logements).

### ***Les espaces collectifs :***

- La buanderie : une participation financière est demandée aux Résidents.es pour avoir accès à la buanderie. Chaque Résident.e doit régler la somme de 1,50 € pour bénéficier des 2 lave-linge et des 2 sèche-linge pendant un créneau de 4 heures ;
- La cuisine collective : elle est équipée afin de pouvoir réaliser des temps individuels et collectifs. Cette cuisine est en cours de travaux afin d'avoir, à terme, un espace commun comprenant la cuisine refaite à neuf et équipée mais aussi un salon, un coin informatique et une bibliothèque. Ces projets seront réalisés en collaboration avec les Résident.es durant l'année 2020, notamment pour les questions d'aménagement et de décoration.

### **b) Les missions de la Maison Relais**

- ***La convivialité et l'autonomie***

Cette structure permet aux Résident.es de prendre le temps qu'ils/elles souhaitent pour se reconstruire, se stabiliser ou poursuivre sereinement leurs projets en retrouvant un cadre régulier, un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et la solitude.

Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de vie la quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux : savoir faire les courses, se préparer à manger, nettoyer son logement, laver son linge...

- ***La protection***

Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues des personnes n'habitant pas la Maison Relais, les résident.es sont informés que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet généralement de rassurer le public accueilli et/ou de limiter le phénomène « d'envahissement du logement » qu'il peut aussi rencontrer. De plus, chaque logement est équipé d'un visiophone.

Le service de médiation OPTIMA intervient le soir à partir 19 h jusqu'à 1h. Il offre à certains Résidents une écoute, l'apaisement de certaines angoisses ou encore de la médiation entre voisins.

- ***L'accompagnement à la Maison Relais***

A la Maison Relais, les professionnelles sont polyvalentes : accompagnement vers et dans le soin, le logement, le budget, l'alimentation ou encore l'hygiène. Les professionnelles sont très complémentaires, elles partagent de nombreuses missions. Afin de mieux vous présenter notre travail au quotidien, voici un exemple d'une journée type.

Lors de notre arrivée chaque matin à 9h, nous pouvons avoir un ou une Résident.e qui nous attend au bureau pour avoir un renseignement ou bien encore pour nous demander la clé de la buanderie.

Dans la journée, nous avons divers rendez-vous, comme des visites de la Maison Relais pour un futur Résident, un rendez-vous de pré-admission, ou encore des rencontres avec des partenaires extérieurs. Des temps institutionnels peuvent se greffer (réunions de service ou de Pôle) ou bien des instances partenariales (synthèse, CADEM, commission SIAO...).

Dans ce même temps, nous gérons les besoins des Résident.es en priorisant le mieux possible les urgences. Nous pouvons, par exemple, intervenir pour des problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ou autres toxiques, des conflits de voisinage, des crises d'angoisses ou de décompensation ou de manière plus habituelle pour une démarche administrative ou un besoin de discuter.

Chaque semaine, deux ou trois animations sont organisées selon les envies des Résidents. Par exemple, un repas à la Résidence, une journée plage, une sortie au bowling ou encore une balade.

Nous avons également à traiter de nombreux appels téléphoniques ou mails de nos multiples partenaires en lien avec les différents projets des Résident.s.

Le bâti de la Résidence Bretagne étant relativement ancien et nécessitant des travaux, une charge de travail technique quasiment journalière nous incombe (panne de chauffe-eau, dysfonctionnement de volets, panne d'ascenseur, coupure antenne de télévision, gestions/liens des différentes entreprises intervenantes...).

Nous assurons également nos obligations mensuelles en terme de gestion locative pour la CESF et de la bonne utilisation des logements pour la TISF.

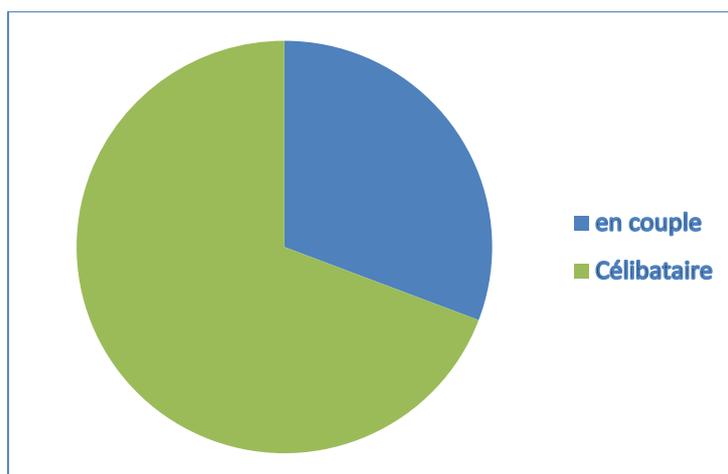
## 2- Le public accueilli

Au 31 décembre 2019, la Maison Relais comptait 13 Résident.e.s et 1 enfant à la charge d'une personne. Nous notons une mixité dans l'accueil, en effet, il y a 6 femmes et 7 hommes.

### Les statistiques des personnes accueillies au cours de l'année 2019 :

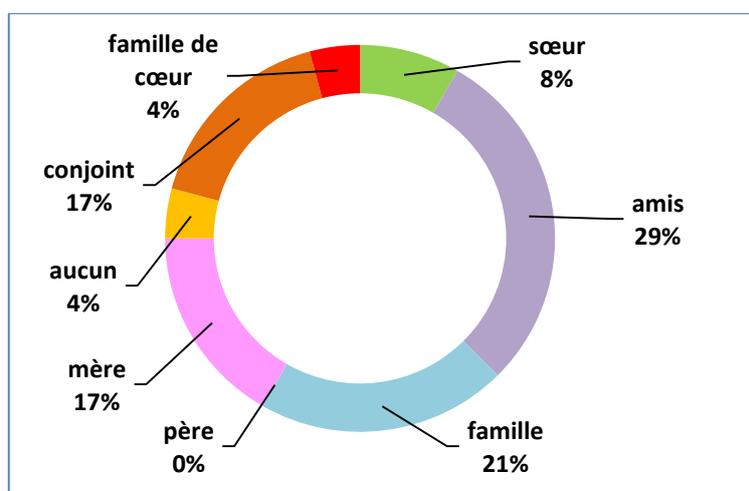
- La moyenne d'âge des Résidents.es est de 40 ans, ce qui correspond à la moyenne française des personnes logées en Maison Relais.

### La situation familiale



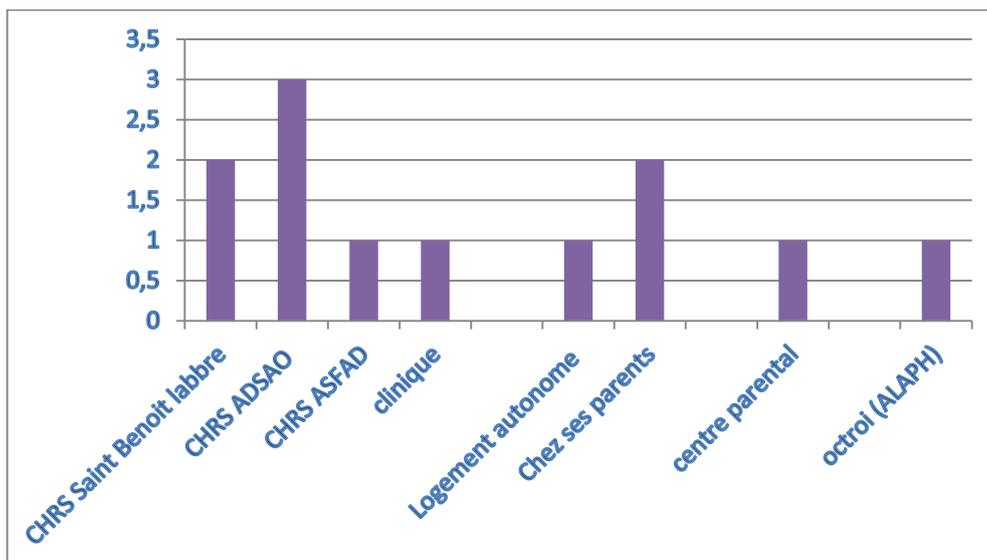
La quasi-totalité des personnes logées est isolée (célibataire). Un couple est accueilli à la Maison Relais. Deux autres Résidents sont en couple avec une personne extérieure à la Maison Relais.

### L'entourage



Les Résidents.es sont, en grande partie, en lien avec leur famille. Seulement 4% d'entre eux sont isolé.es. Pour la moitié, un réseau de relations autre que familial, existe.

## La situation antérieure

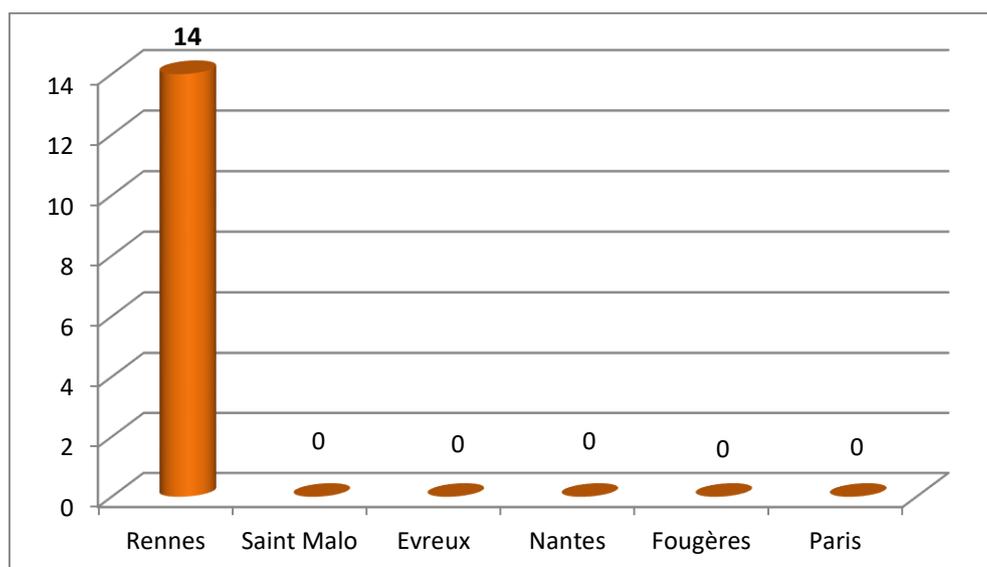


Nous notons une perméabilité entre la Maison Relais et les CHRS de Rennes. En effet, cela correspond à la moitié de notre public accueilli.

Les situations de logement antérieures font apparaître une grande fragilité des parcours résidentiels des personnes.

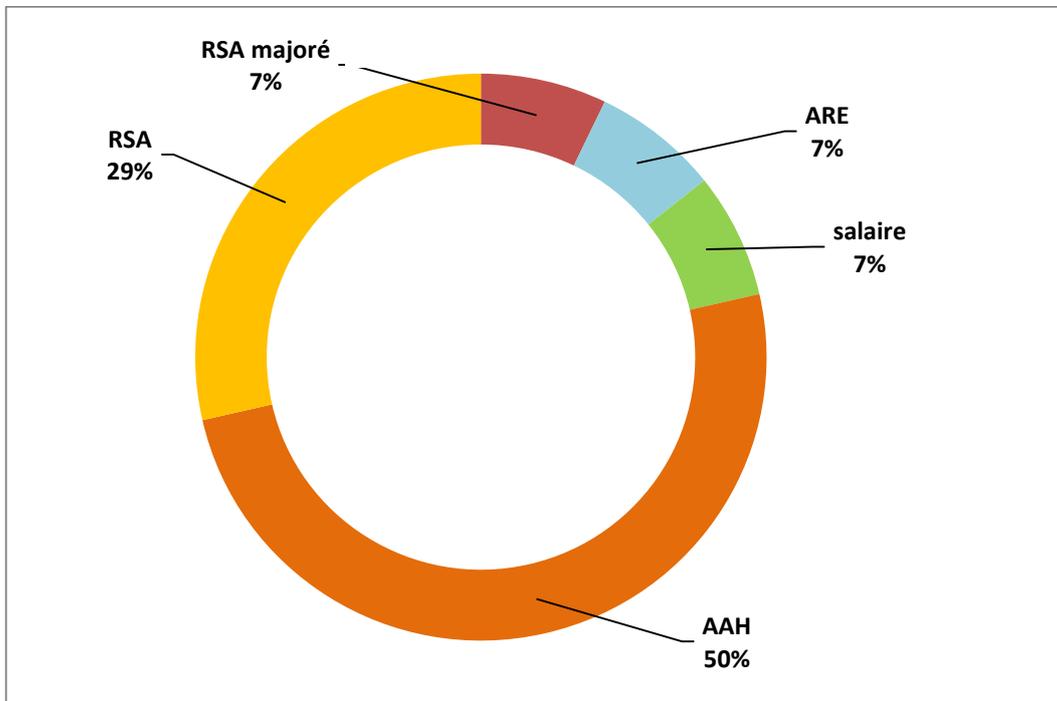
## L'origine territoriale

Tous les Résident.e s habitaient Rennes avant leur entrée à la Maison Relais

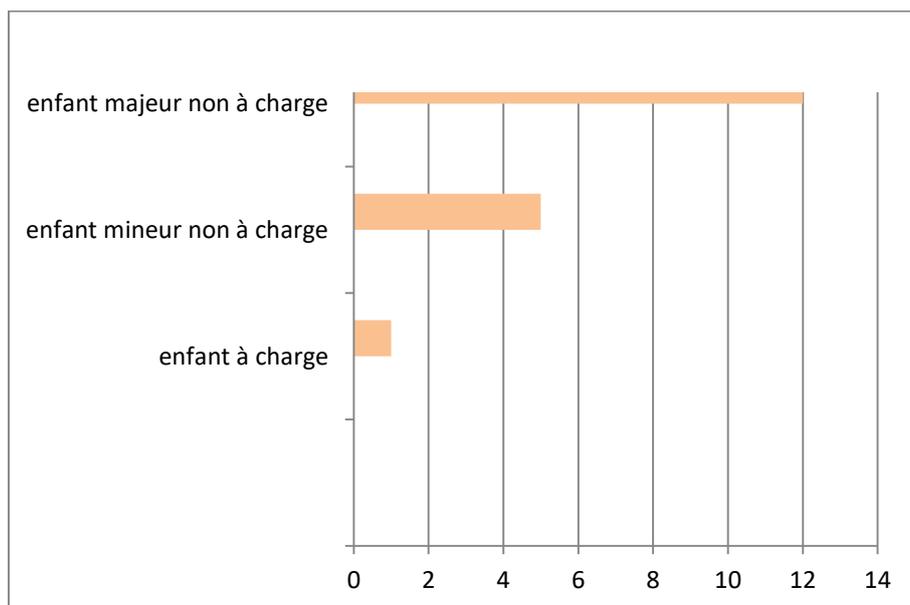


## Les ressources

La majorité des Résident.es est sans activité professionnelle. 86 % des Résident.es perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou bien le Revenu de Solidarité Active (RSA). Une personne travaille en intérim.



## L'(es) enfant(s) à charge/non à charge des Résidents.es

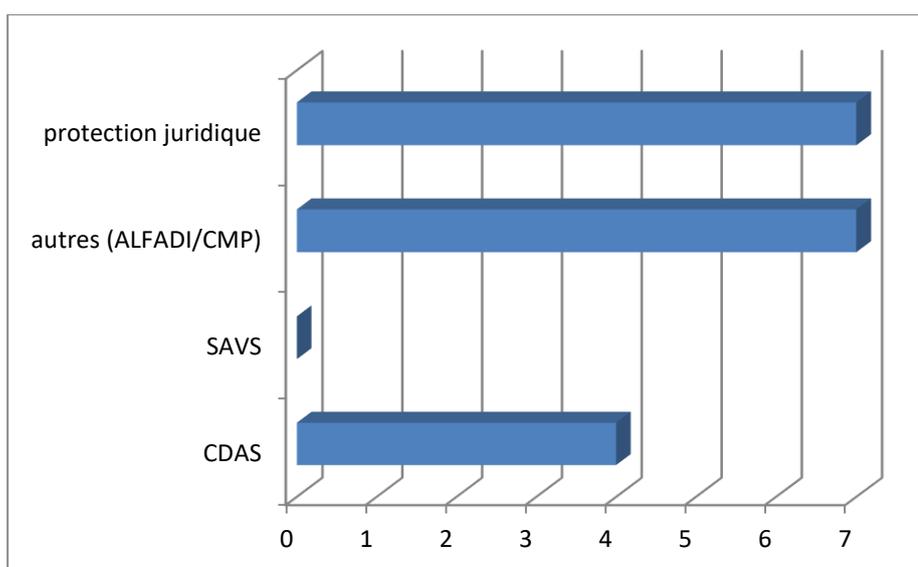


**Concernant les enfants mineurs non à charge**, 1 enfant vit chez sa grand-mère, 3 sont placés en famille d'accueil et 1 enfant est en garde chez son père.

La relation entre l'enfant et son parent est très différente pour chaque situation :

- Visites médiatisées pour 4 personnes
- Visite dans la famille
- Une des Résidentes n'a plus du tout de contact depuis plusieurs années avec un de ses enfants mineurs.

### Les référents extérieurs



En 2019, aucun.e Résident.e n'est accompagné.e par un SAVS. Cependant, une personne peut cumuler plusieurs accompagnements, par exemple, un accompagnement par le CMP et avec une curatelle renforcée. En 2019, la moitié des Résidents.es est sous protection juridique : de la MASP avec gestion à la curatelle renforcée.

### 3- Les Commissions d'Admission

A partir de mai 2019, nous avons organisé 4 Commissions d'Admission. Voici les partenaires qui sont les membres permanents de la Commission :

- Direction asfad
- DDCSPP
- Commission Locale de L'habitat (CLH)
- SIAO
- Maison Relais Olympe de Gouges (Asfad).

Au cours de cette année 2019, 19 dossiers ont été présentés. La Commission a prononcé :

- 15 accords
- 6 refus
- 1 personne admise est entrée dans une autre Maison Relais.

Les refus sont notifiés pour différentes raisons :

- raison financière
- raison de santé
- manque d'autonomie
- raison de sécurité et de protection.

2 dossiers ont été ajournés et donc présentés deux fois en Commission.

#### **a) Les modalités d'attribution**

Avant toute demande, la personne visite la Maison Relais avec une des deux professionnelles de la Résidence. Nous lui expliquons le principe de ce lieu de vie semi-collectif et son organisation. Elle visite les espaces collectifs (cuisine, buanderie) et nous lui montrons un logement. Ce premier contact a pour but d'amener la personne à se projeter dans une éventuelle entrée à la Maison Relais, avec ses fonctionnements propres.

Si la personne souhaite poursuivre sa démarche de demande de Maison Relais et donc que son dossier passe en Commission d'Admission, elle doit instruire un dossier de Relogement Social Prioritaire à destination de la Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole. Divers documents administratifs lui sont demandés.

Dans un second temps, les deux professionnelles de la Maison Relais rencontrent de nouveau la personne demandeuse avec le Travailleur Social qui l'a aidée à instruire sa demande auprès de la CLH. Lors de cette rencontre, le contrat d'accueil lui est expliqué et diverses questions sont posées afin de connaître sa situation et restituer au mieux sa demande et son parcours en Commission interne.

#### **b) L'arrivée à la Maison Relais**

Lorsque la Commission émet un avis favorable pour l'entrée d'une personne à la Maison Relais, elle est contactée pour organiser son entrée. Un rendez-vous est alors fixé pour effectuer toutes les démarches : vérification de la souscription d'une assurance habitation, du paiement du dépôt de garantie et du premier loyer puis signature du contrat de résidence et du Règlement de Fonctionnement.

Enfin, nous procédons à l'état des lieux et l'inventaire du logement attribué à la famille. En fonction de la personne, nous pouvons organiser cette contractualisation en deux rencontres pour que son entrée à la Maison Relais se fasse progressivement.

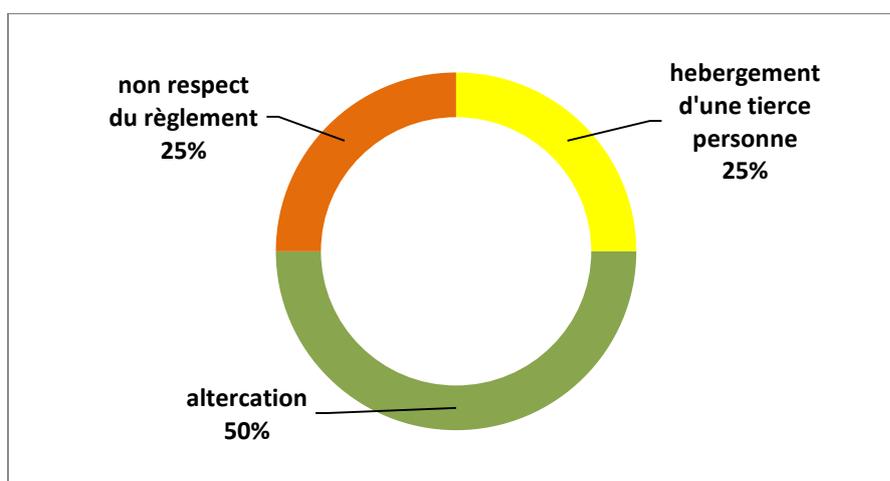
Concernant le déménagement des affaires du nouveau / de la nouvelle résident(e) nous demandons au Travailleur Social, référent extérieur, d'organiser cette étape avec la personne et son entourage. Les professionnelles de la Maison Relais se tiennent à disposition pour aider à l'installation de la personne dans le logement, soutien qu'elles apportent durant la semaine qui suit son entrée.

#### 4- Les professionnelles de la Maison Relais

##### a) **L'équipe professionnelle**

La Maison Relais se compose de 2 professionnelles : une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) et une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Chaque professionnelle est à temps partiel (80 %) soit 1,6 ETP au total, avec la perspective d'un passage à temps plein lorsque la Résidence sera totalement occupée. En attente de l'arrivée du Responsable de service en 2020, c'est la Directrice du Pôle Cohésion Sociale qui a régulé le service.

Cette année, la Directrice a convoqué 2 personnes dont 1 Résident à plusieurs reprises, pour rappeler le cadre de la Maison Relais. Il y a eu 2 convocations à la suite d'une altercation entre 2 Résidents.



##### b) **Les missions des salariées**

De manière générale, les salariées sont présentes à la Maison Relais du lundi au vendredi de 9h à 17h. Elles effectuent ensemble une « soirée » par semaine, le mardi assurant une présence à la Résidence de 15h jusqu'à 21h. Chaque professionnelle est présente un samedi matin par mois de 10h à 15h. pour favoriser les animations collectives et le lien avec les Résidents.

Leurs missions sont propres au projet d'une Maison Relais à l'Asfad. En effet, la CESF et la TISF ont des missions communes. Toutefois la spécificité de leur formation initiale est également mise en pratique. Il s'agit pour les professionnelles d'accompagner les Résidents dans leurs démarches pour leur permettre de se reconstruire, sans se substituer aux référents extérieurs.

### Les missions communes :

L'accompagnement se veut de proximité c'est-à-dire qu'il s'agit d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne. La CESF et la TISF sont toutes les deux référentes de chaque Résident.

Elles peuvent par exemple l'une comme l'autre, accompagner une personne à un rendez-vous médical, au Tribunal ou encore pour les aider à faire leurs courses.

Cet accompagnement au quotidien favorise le lien de confiance entre les professionnelles et les Résidents. Ce sont des temps qui ne sont pas contractualisés mais à la demande de la personne. Toute cette dimension d'accompagnement, de création du lien en Maison Relais est réalisée avec les attentes et les besoins des personnes pour être au cœur des envies du Résident.

Cette confiance se tisse par l'échange, l'écoute, les visites à domicile et les temps collectifs qui permettent de créer un lien privilégié, le bien-vivre ensemble et le bien-être à la Maison Relais.

Cet accompagnement de proximité a pour but de développer les capacités à habiter, à se repérer dans le temps et dans l'espace, d'être un soutien dans des moments difficiles. La régulation de la vie en groupe ainsi que la médiation sont portés par les deux professionnelles.

Les Travailleuses Sociales de la Maison Relais mettent également en place des activités/temps extérieurs afin de développer l'insertion dans la cité et/ou l'exercice de la citoyenneté. Ces temps peuvent être proposés de manière collective ou en individuel.

Par exemple, aller à une exposition pour favoriser l'accès à la culture, amener la personne à des cafés-rencontres pour faciliter le lien avec les autres, aller au restaurant, à la piscine ou bien encore au cinéma car les personnes vivant en Maison Relais ne se l'autorisent pas toujours.

La CESF et la TISF sont un lien facilitateur entre les Résidents et leurs référents extérieurs. Par exemple, l'envoi de mails ou bien l'organisation de rencontres au sein de la Maison Relais favorise l'accès aux droits et l'autonomisation. C'est un travail de mise en réseau, d'interface, entre la vie à la Maison Relais et le monde extérieur.

Les professionnelles veillent toutes les deux à l'orientation des dispositifs de droit commun. Il s'agit dans ces cas-là d'accompagner la personne à un rendez-vous CDAS ou PMI pour favoriser la prise de contact. En effet, ces rendez-vous peuvent être anxiogènes et notre présence permet de les rassurer et de faciliter le lien.

En Maison Relais, il n'y a pas de temporalité. Elle représente une étape constructive, afin de reprendre confiance en soi, confiance en les autres. Cela permet de retrouver une forme d'autonomie et quand la personne se sent prête à partir dans un autre logement/dispositif, elle connaît mieux les différentes structures pouvant convenir à leurs situation/problématiques.

### Les spécificités de leurs missions :

Voici un exemple de projet travaillé de manière complémentaire par la CESF et la TISF auprès des Résidents : les deux professionnelles peuvent travailler simultanément avec un Résident sur deux problématiques comme l'alimentation et le budget, mais de différentes façons. Nous pouvons proposer des temps de cuisine en individuel ou en collectif afin de travailler l'équilibre alimentaire mais surtout d'apprendre à cuisiner, donner l'envie de manger sainement. L'accompagnement aux courses en passant de la réalisation d'une liste des produits manquants, à l'accompagnement dans le magasin avec un budget dédié et à la réalisation d'un menu.

Concernant le budget, la CESF utilise des outils facilitant la construction d'un budget hebdomadaire/mensuel. La TISF quant à elle, réalise la liste de courses ou le tri des papiers au domicile pour faciliter cette organisation.

Il y a deux missions pour lesquelles les professionnelles mettent en place les spécificités de leurs formations respectives.

La gestion locative, c'est-à-dire de l'entrée dans les lieux du Résident jusqu'à sa sortie, est gérée par la CESF. Elle est gestionnaire des effectifs entrants et sortants de la Maison Relais en interne (service gestion locative, comptabilité, direction, technique de l'Asfad) et en externe (SIAO, CLH, DHS, DDCSPP, CAF).

Elle s'occupe notamment de la contractualisation avec les Résidents et est porteuse à ce moment-là de les informer de leurs droits et de leurs devoirs au sein de la Maison Relais conformément au Règlement Intérieur qu'ils signent.

La capacité à habiter s'évalue notamment par le paiement de la redevance. Les Résidents n'ont pas de contrat annexe comme l'électricité ou l'eau à régler puisque les charges sont comprises dans le loyer. La CESF s'appuie sur cette configuration pour travailler plus facilement le budget ou bien encore les économies d'énergie.

L'établissement de la redevance mensuelle est également réalisé par la CESF en lien avec le service comptabilité de l'Asfad, la CAF et les partenaires extérieurs (curateurs). Elle est responsable de la bonne tenue de la caisse avec la production d'un compte rendu mensuel.

La TISF utilise notamment son expertise technique en ce qui concerne la vie dans le logement.

Pour ce faire, elle organise des visites mensuelles permettant d'évaluer avec la personne la bonne utilisation et l'entretien courant du logement. Pour appuyer cette démarche une visite technique annuelle est réalisée avec le Responsable technique de l'Asfad.

Afin de garantir cette mission, elle utilise des outils qui sont supports pour l'état du logement et/ou réparation à effectuer en cours de séjour et pour l'état des lieux de sortie.

De cette manière, elle veille également au respect des droits et devoirs des locataires.

### c) **Le partenariat**

Les professionnelles de la Maison Relais participent tous les deux mois à des séances d'analyse de la pratique animées par une Psychologue avec différents collègues, travaillant également en Maison Relais dans le département et gérées par plusieurs associations :

- AIS 35
- Habitat et Humanisme
- ALFADI
- Saint Benoit Labre
- UDAF 35
- Asfad

L'équipe de la Maison Relais a créé un partenariat avec plusieurs acteurs locaux :

- lié au logement : RENNES METROPOLE, DHS, CLH, SIAO
- lié à l'accompagnement social global : le CDAS de Cleunay, les organismes de protections (ATI, APASE..), ALFADI
- lié au soin, à la santé : le CMP Les Colombes et autres CMP, le cabinet infirmier de secteur, les médecins traitants...
- lié aux orientations en Maison Relais : les divers CHRS rennais, l'ALAPH, CHGR...

Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Bretagne sont toutes les deux adhérentes à l'UNAFO.

Les professionnelles de la Maison Relais ont participé à 1 formation en 2019 :

- UNAFO : 19<sup>èmes</sup> rencontres nationales.

## 5- **L'entretien des logements**

La TISF effectue des visites mensuelles dans chaque logement. Elle prend rendez-vous avec les personnes et selon l'autonomie, elle accompagne plus ou moins dans les gestes et l'organisation des tâches du quotidien.

Lors de ces visites, la TISF a une vigilance sur la sécurité et l'hygiène des logements. Mais avant tout, elle s'assure du bien-être et de l'appropriation du logement. La Maison Relais est leur lieu de vie et il est important de repérer s'il y a un besoin particulier ou bien encore une difficulté à habiter.

La TISF a pu proposer à trois personnes des visites hebdomadaires afin de les accompagner dans l'entretien courant du leur logement.

En lien avec ces visites mensuelles, une demande de mise en place d'une aide à domicile deux fois par semaine pour un Résident est en cours.

## 6- Les temps collectifs et individuels

### a) Les temps individuels

Des temps individuels sont proposés aux Résident.e.s qui le souhaitent. Certaines personnes ont encore des difficultés ou de l'appréhension à participer à des temps collectifs, c'est pourquoi nous proposons ces temps privilégiés.

Ces moments permettent de les accompagner à faire des achats, par exemple, pour le logement ou bien encore travailler leur budget mensuel avec des outils ludiques.

Ces temps peuvent aussi être des moments de plaisir, comme aller à la piscine ou bien aller se promener.

### b) Les temps collectifs

Le but des animations collectives n'est pas de proposer des activités pour l'ensemble des Résidents mais d'avoir des temps privilégiés avec un groupe de personnes en fonction de leurs souhaits d'activités.

Chaque semaine, des temps collectifs sont organisés. En général, les professionnelles en proposent deux par semaine. La soirée du mardi et les 2 samedis travaillés sont des moments opportuns pour proposer des activités de groupe au sein de la Résidence (dîner, jeux de société, atelier esthétique). Les professionnelles proposent également des activités extérieures en journée pendant la semaine et essaient d'organiser une sortie à la journée par mois (exemples : journée à Saint Lunaire avec pique nique sur la plage ; journée à Dinan avec déjeuner en Foyer Jeunes Travailleurs).

L'organisation de petits déjeuners / café du matin a bien fonctionné en 2019 : sur 7 personnes présentes à la Maison Relais, 5 personnes sont venues régulièrement.

Les goûters d'anniversaire ont aussi fait l'unanimité car 6 personnes sur 10 ont participé à ces deux temps festifs. Les repas collectifs fonctionnent aussi très bien, nous avons environ 5 personnes à venir chaque semaine.



En 2019, l'Asfad a créé un partenariat avec Bulles Solidaires afin de récupérer des invendus de produits d'hygiène. Nous allons chercher les produits au local de Bulles Solidaires et nous les redistribuons à l'ensemble des Résidents.es. Nous avons pu, grâce à ces dons, organiser des ateliers bien-être : 5 personnes y ont participé.



Le planning d'animations est distribué tous les mois aux Résident.es. Les professionnelles essayent de proposer des activités en fonction des événements de l'année et des saisons : repas de fin d'année en décembre, galette des rois en janvier, patinoire en hiver, balades, pique-nique et sorties à la mer en période estivale, etc.

Chaque Résident.e doit s'inscrire à l'activité à laquelle il/elle souhaite participer en écrivant son nom sur l'affiche « activité » au niveau du bureau des professionnelles. Cela permet aux Travailleuses Sociales d'organiser au mieux ces moments.

Nous avons comme projet avec les Résidents.es de créer/choisir ensemble l'aménagement et la décoration de notre future salle collective.

### Le Comité des Résidents.es

Afin que les Résidents.es puissent avoir un lieu de parole concernant la vie à la Maison Relais, un Comité de Résidents.es se réunit une fois par trimestre. En 2019, il y a eu un Comité organisé au mois de novembre.

Ce lieu d'échanges permet à chacun de s'exprimer avec les professionnelles de la Résidence sur tout ce qui concerne la Maison Relais :

- animations, programmations ... ;
- recherche de solutions communes en cas de problèmes (bruit, vie collective...) ;
- organisation collective et concertée de l'entretien des parties communes ;
- tout autre sujet relatif à la communauté.

Un compte-rendu du Comité est adressé à toutes les Résidents.es. 12 personnes sur 14 ont été présentes lors du dernier Comité de Résidents.es.

### Le Conseil de concertation

Le Conseil de concertation n'est pas encore mis en place. L'élection des représentants.es des Résidents.es est prévue en 2020.

*« L'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux) retient plusieurs niveaux de participation, par ordre croissant d'implication des usagers :*

- *l'expression et la communication : s'exprimer, c'est faire reconnaître quelque chose par le langage. Il s'agit donc de l'affirmation de soi par la prise de parole, sans préjuger de la portée de cette action sur son environnement ;*
- *La consultation a pour objet de susciter des discussions à travers la participation des personnes au processus, donc d'obtenir de leur part des éléments avant d'effectuer des choix, la décision prise n'étant toutefois pas obligatoirement liée aux points de vue émis ;*
- *La concertation est le fait d'associer les personnes participant dans la recherche de solutions communes ;*
- *La co-décision enfin, vise le partage de la décision entre les intervenants. Elle implique la négociation pour parvenir à une résolution commune »<sup>3</sup>.*

Le Conseil de concertation, tel que nous l'avons défini au niveau de l'Asfad a pour objectif de traiter des questions relatives :

- au Règlement de Fonctionnement,
- à la vie quotidienne de la Maison et son entretien et qui ne peuvent être traitées en Comité de résidents
- à la nature et au prix des services rendus
- aux projets de travaux.

Un membre du Conseil d'Administration de l'Asfad est membre de ce Comité.

---

<sup>3</sup> Guide des Maisons Relais et pensions de familles, de la région Midi-Pyrénées. Page 37.

## **7- Parole de Résidente**

*« Je suis arrivée le 30/09/2019 à la Maison Relais. Mon objectif était de savoir si j'étais capable d'habiter seule un logement.*

*Pour moi, la Maison Relais c'est comme un foyer vu qu'il y a la vie collective mais sans durée de temps. Ce fonctionnement a des points négatifs comme le fait que les professionnelles soient très présentes dans nos vies privées et donc d'avoir cette impression qu'elles s'immiscent trop dans notre vie et à la fois c'est nous qui décidons de ce qu'on veut partager et on se rend compte que les professionnelles, avec les éléments/informations qu'on aura voulu donner, vont nous aider à prendre des décisions par nous-même ensuite.*

*La grande écoute des professionnelles, c'est vraiment le point très positif pour moi. Aussi, j'aime bien participer aux activités proposées. Elles me permettent de ne pas m'ennuyer et de mieux connaître mes voisins. J'ai même des relations plus privilégiées avec certains Résidents. La présence quotidienne des professionnelles me rassure et le fait de mieux connaître mes voisins aussi.*

*Si j'avais des demandes en termes d'améliorations à apporter au niveau de la Maison Relais, ça serait le respect entre voisins. Je trouve que certains ne font notamment pas attention aux locaux et dégradent ou salissent nos espaces de vie. Aussi, certains font du bruit. Au niveau de la sécurité, j'apprécierais la présence d'un accueil comme dans un foyer, car j'ai l'impression que les personnes venant de l'extérieur peuvent facilement s'introduire et il y a même eu un squat à un moment donné. Ça n'est pas rassurant.*

*Pas mal de choses ont changé depuis mon entrée à la Maison Relais. J'ai pu me prouver que j'étais capable de gérer le quotidien (me faire à manger, entretenir mon logement etc), m'assumer seule. J'ai pu également me poser et mettre à jour toute ma situation administrative.*

*Je suis enceinte et je peux dire que le fait d'être logée à la Maison Relais m'a permis de m'investir dans ce projet.*

*Je me sens « grandie », je me sens plus en capacité de prendre mes propres décisions, de prendre des responsabilités et suivre mes choix sans besoin de ma famille.*

*La Maison Relais m'a permis de reprendre un rythme de vie entre les rendez-vous avec les professionnelles, les activités collectives et mes autres occupations. Cela a été difficile de suivre ce rythme au début, mais au final je suis plus en phase avec la réalité de la vie (s'occuper de son logement, faire des démarches, avoir des projets)».*